

## DÉLIBÉRATION DU MARS 1879

Lors de cette délibération, le Conseil municipal déclare avoir commencé les travaux en attendant les fonds complétant ceux dont elle dispose déjà. Dans la délibération du 17 mai 1881, la commune écrit au Préfet : « *Remarquez Monsieur le Préfet que la Sacristie est neuve. Elle a été construite en 1879* » (1).

*L'an mil huit cent soixante dix neuf  
et le seize mars, le Conseil Municipal de la Commune de  
Rennes-le-Château, canton de Couiza (Aude) s'est réuni dans  
le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur  
Tisseyre Jean, maire, en vertu d'une autorisation de Monsieur  
le Sous-Préfet en date du quatorze courant.*

*Étaient présents :*

*MM. Tisseyre Jean, maire ; Sauzède Pierre ; Sarda Jean Léon ;  
Vidal Blaise ; Moulinier Barthélémy ; Péchou François ;  
Méric Antoine ; Rousset Élie ;  
Absent M. Mis Pierre.*

*Monsieur le Maire a pris la parole et a proposé les devis et  
détail estimatif des réparations projetées soit au presbytère, à l'église  
et pour la construction d'une Sacristie, s'élevant à :*

<i>pour le presbytère .....</i>	<i>2046,66 frs</i>
<i>pour l'église .....</i>	<i>2797,97 frs</i>
<i>la sacristie .....</i>	<i><u>3345,98 frs</u></i>
<i>Total</i>	<i>8190,61 frs</i>

*et les a engagés à délibérer à ce sujet.*

*Le Conseil Municipal,*

*Vue la pénurie des ressources de la commune, qui ne peut,  
à cause des charges qu'elle supporte déjà, frapper d'imposition  
nouvelle pour l'exécution des travaux projetés et qui sont  
d'une nécessité absolue a ouvert une souscription volontaire  
qui lui permet d'estimer ainsi son apport :*

<i>235 journées promises à 2,50 frs</i>	<i>587,50 frs</i>
<i>Bois pour poutres, chevrons, planches</i>	<i>500,00 frs</i>
<i>Pierre de taille et pierre ordinaire</i>	<i>960,00 frs</i>
<i>Terrain pour construction de sacristie</i>	<i>1500,00 frs</i>
<i>Transport des matériaux</i>	<i>530,00 frs</i>
<i>Avant que les derniers orages rendirent nécessaires un surcroît de travaux, la commune avait voté</i>	<i>100,00 frs</i>
<i>la commission départementale lui a alloué</i>	<i>150,00 frs</i>
<i>et aujourd'hui le Conseil de Fabrique s'est inscrit pour</i>	<i><u>100,00 frs</u></i>
<i>ce qui fait un total de</i>	<i>4427,50 frs</i>

*Ne pouvant se suffire pour faire cette  
réparation, le Conseil Municipal a décidé de s'adresser  
avec confiance à Monsieur le Ministre des Cultes pour  
qu'il lui accorde la somme de 3695,61 frs dont la commune  
a besoin pour achever les travaux déjà commencés. Afin  
d'utiliser autant que possible les ouvriers dont la commune dispose  
le Conseil municipal se décide à faire les travaux par régie.  
Ainsi il a été délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé  
les membres présents*

(1) Voir aussi à ce sujet le lien : [http://www.rennes-le-chateau-doc.fr/Villes%20Villages/ville%20rennes%20le%20chateau/images1/Fabrique\\_6\\_juillet\\_1879\\_nouvelle\\_sacristie.pdf](http://www.rennes-le-chateau-doc.fr/Villes%20Villages/ville%20rennes%20le%20chateau/images1/Fabrique_6_juillet_1879_nouvelle_sacristie.pdf)

Le 1er mil huit cent soixante-dix-neuf  
 et le Oeige Mars, le Conseil Municipal de la Commune de  
 Rennes. le Château, canton de Canizal (aut.) s'est réuni dans  
 l'Assemblée ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur  
 Cisseyre Jean, maire, en vertu d'une autorisation de Monsieur

le Sous-Préfet en date du Quatorze courant.

Étaient présents :

M. M. Cisseyre Jean, maire, Saugéto René, Sarda Jean-Baptiste,  
 Fésat-Henri, Maulini Barthélemy, Pédron Jean-Louis,  
 Marie Antoinette Doumer Elie,  
 Chevalier M. M. Mis René.

Monsieur le Maire a pris la parole et a proposé le Conseil  
 d'étudier les réparations projetées soit au Presbytère, à l'Église  
 et pour la construction d'une sacristie, s'élevant à :

pour le Presbytère - - - - -	2046,66
pour l'Église - - - - -	2797,97
La Sacristie - - - - -	854,98
<b>Total - - - - -</b>	<b>5699,61</b>

et lui a engagé à délibérer à ce sujet.

Le Conseil Municipal,

Vu la pénurie des revenus de la Commune, qui ne peut  
 à cause des charges qu'elle supporte déjà, supporter d'imposition  
 nouvelle pour l'exécution des travaux projetés et qui sont  
 d'une nécessité absolue à avoir une souscription volontaire  
 qui lui permet de continuer avec son appui.

23 <sup>e</sup> journée promises à 2,50 - - - - -	577,50
Bois pour poutres, chevrons, planches - - - - -	900,00
Taxe de taille et pierre romaine - - - - -	980,00
Certain pour construction de sacristie - - - - -	1500,00
Transport des matériaux - - - - -	920,00

Avant que les derniers travaux aient été terminés  
 un surcroît de travaux la Commune avait voté - 100,00

la Commission départementale lui a alloué - - - - - 100,00

et aujourd'hui le Conseil fabrique s'est vu offrir pour 400,00

ce qui fait un total de - - - - - 4127,50

Ne pouvant se suffire pour faire cette  
 réparation Le Conseil Municipal a décidé de s'adresser  
 avec confiance à Monsieur le Ministre des Cultes pour  
 qu'il lui accorde la somme de 869,61 pour la Commune  
 à l'usage pour achever les travaux déjà commencés. Après  
 d'utiles délibérations le Conseil Municipal a décidé de faire les travaux par voie

Comme il a été délibéré les jours mois et an qui suivent et ont signé

Commissaire principal. *J. Sarda* *J. Sarda* *J. Sarda*  
*Sarda* *Sarda* *Sarda*